



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux et maternités

Question écrite n° 2061

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les naissances prématurées et leur prise en charge en service de néonatalité. En effet, ces naissances représentent plus de 8 %, soit 55 000 bébés tous les ans. Il manque de structures et de personnel médical formé pour répondre aux besoins de ces enfants. Certaines familles qui doivent déjà faire face à cette situation difficile, sont de fait séparées si aucune place n'est disponible dans leur région pour accueillir leur enfant prématuré. En cas de prématurité gémellaire, la maman peut rester dans la maternité où elle a accouché et voir ses deux enfants séparés de leur mère dans deux services de néonatalité distants de plusieurs centaines de kilomètres. Force est de constater que les réseaux et les centres de néonatalité sont peu développés ou saturés. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour améliorer la prise en charge médicale de ces prématurés.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2061

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4520

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)